



Des réponses multiples et adaptées aux problèmes de la vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle.

Nos domaines d'intervention

- Accès au droit
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- Emploi, formation et création d'entreprise
- Vie familiale et parentalité
- Éducation et citoyenneté

Nos engagements

- Accueil inconditionnel
- Gratuité (sauf pour le service Médiation familiale qui demande une participation en fonction des revenus)
- Confidentialité

Nos accueils

- Au siège du CIDFF et à l'Espace Emploi à Montpellier
- Dans les permanences CIDFF du département

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone ou par mail (via notre site internet).



CIDFF 34 - Conception graphique dominique Binet - Adobe @artist404@Starfeeva



Pour toute information sur nos permanences, appelez-nous ou consultez notre site :



📍 2 rue de la Vieille 34000 Montpellier

Siège

Espace Emploi

☎ 04 67 72 00 24

☎ 04 11 93 15 80

✉ contact@cidff34.fr

🌐 herault.cidff.info

f facebook.com/cidff34



Droit

Divorce, séparation, autorité parentale, garde d'enfants, endettement, succession, licenciement, discrimination, violence ? Nos juristes vous donnent des informations pratiques sur vos droits et les procédures appropriées notamment dans les domaines du droit de la famille, droit du travail, droit des procédures, droit locatif, droit des étrangers, droit de la consommation et droit des victimes de violences conjugales.

La loi a inscrit l'égalité entre les femmes et les hommes dans les textes. Mais, dans les faits, la réalité est encore bien différente. Faciliter gratuitement l'accès des femmes à l'information dans tous les domaines de la vie est essentiel pour obtenir une réelle égalité.



Médiation familiale

La médiation familiale est un espace d'échange, de dialogue et de négociation. Nos médiatrices familiales interviennent dans des situations de rupture de la communication, pour aider les membres de la famille à surmonter les difficultés

qui peuvent se poser : aide à la décision de se séparer, partage et exercice de l'autorité parentale, soutien à la co-parentalité, modalité de résidence des enfants (garde alternée, droit de visite et d'hébergement), fixation de la contribution à l'éducation et l'entretien des enfants, successions, partages des biens, difficultés relationnelles, liens intergénérationnels.

La médiation familiale peut être une démarche volontaire ou judiciaire (ordonnée par des magistrats). Les accords obtenus peuvent faire l'objet d'une homologation judiciaire. Notre service de médiation familiale est agréé par la CAF.

Conjugualité, parentalité et violences



Nos conseillères conjugales et familiales (CCF) et nos psychologues travaillent avec vous sur les difficultés relationnelles que vous pouvez rencontrer dans le cadre de votre couple ou de votre famille.

Le conseil conjugal et la parentalité

Nos actions visent à accompagner et soutenir les personnes dans leur relation de couple : problèmes de communication, conflit ou crise de couple, désaccords dans

l'éducation des enfants, gestion de la vie quotidienne, articulation des temps entre vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale, et soutien aux parents d'enfants et d'adolescents dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les actions de prévention et de sensibilisation

Nous animons des actions de prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire (primaire, collège et lycée) et des sensibilisations auprès des professionnelles et étudiant·es afin de leur permettre un meilleur repérage des situations de violence, mais aussi de mieux orienter et/ou accompagner les victimes. Nos professionnelles animent cinq réseaux interprofessionnels de lutte contre les violences au sein du couple dans le département.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Nous luttons depuis notre création contre toutes les formes de violences : violences sexistes, physiques, verbales, psychologiques, économiques, administratives, sexuelles et cyberviolences. Victime de violences ? Vous serez accueilli·e individuellement et/ou collectivement, écouté·e, soutenu·e, informé·e sur vos droits et accompagné·e à sortir de l'emprise afin de récupérer la pleine capacité à faire vos propres choix.



Insertion professionnelle

Difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle, qualifications, chômage, temps partiel, garde d'enfants, burn out ?

Notre service emploi est constitué de conseillères en insertion professionnelle (CIP) qui interviennent pour favoriser l'autonomie des femmes, notamment économique, et ce dans l'optique de favoriser leur émancipation. Elles informent et accompagnent toutes les femmes dans leur insertion socio-professionnelle et travaillent à lever l'ensemble des freins qu'elles peuvent rencontrer dans leur parcours vers l'emploi. Elles assurent également la promotion de l'égalité professionnelle, de l'élargissement des choix et de la mixité des métiers.

La formation et l'accès à l'emploi

Prescripteurs de la formation professionnelle, nous pouvons vous aider à élaborer votre projet, trouver une formation ou un stage, obtenir une prescription de formation, rechercher un financement, vous informer sur la création d'activité. Du bilan professionnel à la préparation à un entretien d'embauche, nos CIP vous donnent les outils pour mener à bien votre recherche d'emploi, et vous apportent un soutien particulier si vous êtes bénéficiaire des minima sociaux ou en situation de monoparentalité.

La création d'entreprise

Vous souhaitez créer votre activité ? Nous vous proposons des réunions d'information et un accompagnement spécifique. Vous pourrez également intégrer notre « club des créatrices » qui permet d'échanger avec d'autres entrepreneuses.

